KHEBRI DÉFEND LES DERNIÈRES AUGMENTATIONS :

«C'est la première facture à la hausse depuis 11 ans»

M. Salah Khebri, ministre de l'Energie, a effectué une visite d'inspection et de travail durant les deux derniers jours, dans la wilaya de Saïda (9 et 10 mai).

Le ministre a en effet visité plusieurs structures et infrastructures de son département à travers plusieurs communes de la wilaya.

Dans la commune de Sidi-Ahmed, M. Khebri s'est rendu au centre de stockage et de distribution du carburant d'une capacité de 17 100 m³ sis à Bourached ; une station qui alimente les wilayas du Sud-Ouest (Saïda, El-Bayadh et Naâma), où il s'est enquis de la rotation de distribution du carburant à travers les stations de service des wilayas concernées.

Dans la commune de Doui-Tabet, M. Khebri a mis en service un réseau de distribution de gaz naturel pour 105 foyers dans le hameau de Sidi-Abdelhadi, il a inauguré une station d'alimentation électrique fonctionnant à l'énergie solaire d'une capacité de 30 mégawatts et évaluée à près de 480 millions DA, ainsi que la mise en service de trois postes d'alimentation électrique dans la commune de Maâmoura.

En marge de sa visite, le membre du gouvernement a déclaré qu'une base industrielle de production de plaques photovoltaïques et de supports serait en voie de préparation avec des investisseurs nationaux, et ce, à l'effet d'une éventuelle extension à travers les wilayas du pays, qui, dira-t-il, ont été saisies pour mettre à disposition des terrains pour la concrétisation des projets en question ; de même, ajoutera-t-il, qu'il est prévu, pour la fin de juillet prochain, la mise en service de générateurs électriques en énergie solaire de 343 mégawatts.

Au siège de la Wilaya, M. Khebri, qui a achevé son périple par l'inauguration d'un nouveau siège régional de la société de transport du gaz naturel réalisé pour un coût de 45 millions de DA, s'est contenté de déclarer à propos des hausses sur la facturation de l'électricité et du gaz, que c'est la première hausse depuis 11 ans. Donc, c'est dans la logique des coûts de revient que cette augmentation intervient.

Notons enfin que le ministre de l'Energie s'est félicité de sa visite à travers plusieurs sites de la wilaya et n'a pas caché sa satisfaction quant aux efforts des autorités locales, notamment le raccordement au réseau du gaz naturel pour toutes les communes ainsi que le taux d'avancement satisfaisant de couverture en électricité qui a atteint les 63%, a-t-il conclu.

B. Henine

Photo : DR

Salah Khebri, ministre de l'Energie.

ANNABA

La fonderie et l'environnement objet d'un séminaire international

Durant trois jours, les participants au séminaire international tenu à Seraïdi (Annaba) et portant sur la fonderie et l'environnement se sont penchés sur les aspects scientifiques et les avancées obtenues dans la recherche et l'innovation dans ce domaine.

Deuxième du genre, après les premières journées tenues en mai 2014, cette rencontre scientifique aura permis aux chercheurs nationaux, venant de plusieurs universités et centres de recherche, et étrangers (Maroc, France, Espagne, Ukraine…), ainsi que des partenaires industriels d'échanger et partager les avancées récentes dans le domaine.

Plus d'une centaine de communications axées sur les thèmes choisis pour ces deuxièmes journées aussi importantes les unes que les autres ont été présentées par des chercheurs et représentants de groupes industriels en fonderie et sciences des matériaux.

Ainsi il a été question, entre autres, des procédés et techniques de fonderie, ingénierie des surfaces et caractérisation, traitements des métaux et des alliages, environnement et sécurité de l'industrie de la fonderie. On a mis l'accent particulièrement sur l'intérêt de la fonderie dans le développement industriel, mais également sur la prévention des risques de pollution atmosphérique pouvant être générés par l'industrie métallurgique.

Ces journées sont à mettre à l'actif du laboratoire de recherche en fonderie du département de métallurgie et génie des matériaux de la Faculté des sciences de l'ingéniorat relevant de l'université Badji-Mokhtar de Annaba.

Le directeur du laboratoire, professeur Ali Hadji, estime : «L'ampleur et la persévérance des activités de la recherche scientifique et du développement technologique du laboratoire consistent à former et accompagner les fonderies algériennes et d'autres entreprises métallurgiques dans l'optimisation de la conception de leurs produits et l'élaboration de nouvelles nuances et techniques.»

Le même directeur explique que «par rapport aux besoins du développement socio-économique du pays, les activités du laboratoire s'inscrivent dans une politique scientifique globale basée sur la compréhension et la maîtrise des techniques d'élaboration d'alliages métalliques, de mise en forme de pièces, des traitements à l'état liquide et solide des pièces métalliques, d'une part, et l'application des résultats à l'échelle industrielle, d'autre part».

Enumérant les différentes activités du laboratoire et ses relations avec ses partenaires nationaux et étrangers, son premier responsable souligne «la nécessité de tisser d'autres partenariats avec le secteur industriel et les institutions universitaires tant nationales qu'internationales dans le but de s'ouvrir et de se faire connaître davantage».

A. Bouacha

SELON UN HISTORIEN

Le droit international atteste de l'imprescriptibilité des massacres du 8 Mai 1945

Les dispositions du droit international relatives aux crimes de guerre attestent de l'imprescriptibilité des massacres perpétrés le 8 mai 1945, par la France coloniale contre le peuple algérien, a affirmé hier à Alger le directeur du Centre des études et de la recherche au Conseil constitutionnel, Mohamed Bousoltane.

«Il n'y a aucun empêchement juridique» pour poursuivre la France pour les crimes commis en Algérie le 8 mai 1945, a indiqué M. Mohamed Bousoltane dans son intervention devant le Conseil de la Nation lors d'une conférence intitulée «Les crimes coloniaux sont-ils imprescriptibles, le cas des massacres du 8 mai 1945», rappelant qu'en vertu des dispositions du droit international qui ont défini le concept des crimes de guerre et d'extermination, les massacres du 8 mai étaient «imprescriptibles».

Il a cité à cet effet, les procès tenus après la conclusion du Traité de Rome en 1998 en vertu duquel la Cour pénale internationale (CPI) spécialisée dans le jugement des auteurs d'exterminations collectives, de crimes contre l'humanité à l'instar des crimes commis durant les années 1990 au Rwanda et en ex-Yougoslavie.

Selon l'article 6 dudit Traité, «les massacres du 8 mai viennent en tête des crimes internationaux» car réunissant toutes les caractéristiques d'une extermination, a-t-il poursuivi.

M. Bousoltane a indiqué également que «même s'il est impossible d'invoquer la responsabilité des personnes dans le cas des massacres du 8 mai 1945 car n'étant plus de ce monde», il est du droit de l'Algérie, a-t-il dit, de «revendiquer dédommagement aux institutions pour lesquelles ils travaillaient».

Dans son intervention, l'avocate Fatma-Zohra Benbraham a jugé, elle, important de «faire endosser la responsabilité aux Etats et non aux personnes comme c'est le cas pour les crimes commis par la France coloniale».

Elle a ajouté à ce propos, qu'un travail était actuellement en cours avec un groupe de juristes pour inclure le concept de «responsabilité de l'Etat» et non de personnes dans les crimes de guerres et génocides.

Mohamed El Corso, enseignant à l'Institut d'histoire, a appelé d'autre part, à faciliter le travail des historiens par l'accès aux archives, insistant sur la nécessité d'accorder toute l'attention à la collecte des témoignages oraux.

Il est important, selon lui, de traiter l'histoire nationale avec discernement et rationalité en s'éloignant des chiffres et des statistiques qui restent inefficaces.

Dans une déclaration à la presse en marge de la conférence, la Moudjahida Louisa Ighil Ahriz, a réitéré la revendication du repentir de la France pour les crimes commis à l'encontre des Algériens, qualifiant d'inadmissible que la France demande des excuses à la Turquie pour ses crimes contre les Arméniens durant la Première Guerre mondiale alors qu'elle continue d'ignorer ce qu'elle a commis en Algérie pendant plus d'un siècle.

APS

L'AGENCE NATIONALE DES ACTIVITÉS MINIÈRES ORGANISE LA 43e SESSION D'ADJUDICATION

Cinq offres rejetées

L'adjudication d'hier, organisée au ministère de l'Energie par l'Agence nationale des activités minières (Anam), a porté sur 29 sites miniers au Sud algérien concernant l'exploration ou l'exploitation d'argile, de calcaire, sable et sel gemme, entre autres.

Ayant sélectionné le soumissionnaire le plus offrant pour chacun des sites, cinq offres ont, toutefois, fait l'objet d'un rejet instantané ; et ce dès l'ouverture de leurs dossiers respectifs. A savoir, ceux des entreprises : Eurl Djrida, Sarl Nakhlat El Amel, Sarl Tresaur, Sarl Tergui Algerie et Sarl Ex Sel Production.

Effectivement, cette exclusion s'explique par un cahier des charges ou une documentation non conformes ou encore par l'absence d'offre financière. A la grande surprise des juristes, certaines offres ont été même remises à titre anonyme.

N. B.